



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



Rapport 2024

Dossier de presse

EMBARGO

Respectez la date de publication :
Ne pas publier ou radiodiffuser avant
le mardi 4 mars 2025, à 11 heures (HEC)

ATTENTION



Pour information seulement — document sans caractère officiel

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'essor rapide de l'industrie illicite des drogues de synthèse fait peser une menace de premier plan sur la santé publique mondiale et pourrait produire des conséquences désastreuses pour l'humanité. L'usage non médical de drogues synthétiques et les troubles liés à cet usage constituent désormais un problème meurtrier, qui entraîne des centaines de milliers de décès et cause d'innombrables dommages tant individuels que collectifs. Le chapitre thématique du Rapport annuel pour 2024 offre une analyse détaillée de l'évolution observée en matière de fabrication, de trafic et d'usage de drogues synthétiques ; il cerne les principales tendances et constantes du domaine et envisage les scénarios qui pourraient se jouer eu égard à la prolifération de ces drogues au niveau mondial.



L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) aide les gouvernements à s'attaquer à ce défi en favorisant l'échange multilatéral volontaire d'informations et la coordination dans le cadre de son Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) et du programme de contrôle des précurseurs. Dans le chapitre thématique, l'OICS signale les lacunes tant de la réglementation que des initiatives de réduction de l'offre et de la demande, et il formule des recommandations devant permettre d'apporter une réponse globale à ce grave problème de santé publique. L'OICS juge par ailleurs urgent d'intensifier les efforts déployés en matière de prévention, de traitement, de réadaptation, de réduction des risques, de rétablissement et de réinsertion sociale afin de protéger la population contre ces substances extrêmement dangereuses.

Les données communiquées à l'OICS en application des traités confirment une fois de plus la persistance d'inégalités en termes de disponibilité des médicaments soumis au contrôle international et destinés à la gestion de la douleur, à l'anesthésie, au traitement des problèmes neurologiques et mentaux et à la prise en charge des troubles liés à l'usage d'opioïdes. Au niveau mondial, l'offre de matières premières opiacées excède les besoins nationaux dont les gouvernements ont fait part à l'OICS, mais il se peut que, dans certains pays, les chiffres communiqués ne reflètent pas fidèlement les besoins médicaux effectifs. Grâce notamment à son programme « INCB Learning », l'OICS aide les pays à renforcer l'application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en vue d'améliorer la disponibilité à des fins médicales, scientifiques et industrielles des substances placées sous contrôle et l'accès à des services de prévention et de traitement fondés sur des données factuelles et exempts de toute stigmatisation, tout en empêchant les détournements vers les circuits illicites et le mésusage. En 2024, j'ai eu le plaisir de signer un protocole d'accord avec l'International Association for Hospice and Palliative Care visant à améliorer la disponibilité des substances placées sous contrôle par la mise en commun de résultats de recherches, de données et d'analyses.

Il est capital de noter que la nécessité de garantir l'accès et la disponibilité des substances s'étend également aux urgences humanitaires — qu'elles découlent de catastrophes naturelles, de conflits armés ou d'autres causes d'origine anthropique — dans lesquelles les patientes et patients doivent



Pour information seulement — document sans caractère officiel

pouvoir accéder aux médicaments placés sous contrôle et aux services de traitement indispensables. L'OICS rappelle aux États concernés et aux pays exportateurs qu'il est possible d'appliquer des mesures de contrôle simplifiées dans les situations d'urgence, comme le prévoient les conventions.

Garantir à tous et à toutes, en tous lieux et à tout moment, l'accès aux médicaments placés sous contrôle international et au traitement des troubles liés à l'usage de drogues est un élément du droit à la santé. Le respect des droits humains est une condition préalable à la bonne application des conventions relatives au contrôle des drogues, dont il fait partie intégrante. L'OICS a demandé à plusieurs reprises que les droits humains soient pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière de drogues. Toute mesure qui est adoptée dans le but affiché de faire progresser ces politiques mais qui est incompatible avec les normes universellement reconnues en matière de droits humains constitue une violation des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

Les obligations liées aux droits humains comprennent aussi la promotion de l'égalité et de la non-discrimination à l'égard des personnes qui font usage de drogues, l'interdiction des arrestations et des placements en détention arbitraires, le droit à un procès équitable en cas d'infraction liée à la drogue, l'application du principe de proportionnalité et la protection contre toutes les formes de peines cruelles et inhumaines. L'OICS rappelle de nouveau aux États que les conventions leur permettent d'appliquer des mesures de substitution à la condamnation, à la sanction et à l'incarcération, y compris des mesures d'éducation, de réadaptation et de réinsertion sociale.

Le Système de notification des incidents du Projet « Ion » (IONICS), qui a eu 10 ans en 2024, a facilité l'échange d'informations concernant 100 000 incidents liés au trafic de drogues synthétiques. Il a permis aux autorités de mettre en commun des informations essentielles sur les incidents liés aux nouvelles substances psychoactives, y compris les opioïdes synthétiques non médicaux très puissants, ce qui a assuré le succès de nombreuses opérations — dont les récentes opérations « Zodiac » et « African Star », coordonnées par le Centre de cybercommunication du Programme GRIDS (GC3) de l'OICS, à Vienne. Ces opérations ont désorganisé les chaînes d'approvisionnement illicites, réduisant ainsi la quantité de substances disponible sur les marchés illicites partout dans le monde. L'année 2024 a également été marquée par l'adoption, par la Commission des stupéfiants, de la recommandation de l'OICS tendant à ce que deux précurseurs du fentanyl et 16 précurseurs de stimulants de type amphétamine soient placés sous contrôle international.

L'OICS s'est par ailleurs félicité de la finalisation et de l'adoption, en 2024, d'une nouvelle convention des Nations Unies sur la cybercriminalité, dont il attend avec intérêt la ratification et l'application, en particulier dans le contexte de la lutte contre l'exploitation des technologies reposant sur Internet aux fins du trafic de drogues.

Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants
Jallal Toufiq



Pour information seulement — document sans caractère officiel

LA PROLIFÉRATION ACCÉLÉRÉE DES DROGUES SYNTHÉTIQUES, QUI DÉTRÔNENT CERTAINES DROGUES D'ORIGINE VÉGÉTALE, TRANSFORME LES MARCHÉS ILLICITES, CONSTATE L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'expansion rapide de la fabrication et de la consommation de drogues synthétiques observée ces dernières années pose des problèmes considérables en matière de santé publique et de contrôle international des drogues, indique l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son Rapport annuel pour 2024. L'OICS, qui joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés face à la diffusion des nouvelles substances synthétiques, estime indispensable de prendre plus de mesures.

Les drogues synthétiques, qui peuvent être beaucoup plus puissantes que les drogues d'origine végétale, ont rapidement constitué un problème meurtrier qui cause des centaines de milliers de décès par surdose chaque année. La demande croît, ces drogues se prêtent aisément à la fabrication et au trafic, et le monde criminel en produit des quantités toujours plus grandes et engrange des profits toujours plus juteux.

Dans son Rapport annuel, l'OICS propose une analyse de la situation actuelle et cerne les grandes tendances et constantes de l'industrie illicite des drogues synthétiques. Il pointe aussi les lacunes de la réglementation et de la répression que les organisations de trafic cherchent à exploiter, et il formule une série de recommandations sur la manière de lutter à la fois contre l'offre et contre la demande.

Tendances de la fabrication et du trafic de drogues synthétiques

Conçues pour imiter les effets des drogues d'origine végétale mais produisant une action beaucoup plus forte, en termes tant de puissance que de durée, les substances synthétiques sont faciles à fabriquer puisqu'elles requièrent peu de connaissances techniques ou scientifiques, une main-d'œuvre limitée et des dépenses de fonctionnement réduites.

Leur prolifération, notamment celle des opioïdes de synthèse à usage non médical, offre aux acteurs illicites des moyens potentiellement illimités de transformer radicalement les marchés de la drogue.

Par rapport à la culture de plantes et au trafic de drogues d'origine végétale, la fabrication de drogues synthétiques présente des avantages liés à la possibilité d'alterner les précurseurs, souvent à un rythme trop rapide pour que les services de répression et de réglementation n'arrivent à suivre.

S'agissant des drogues d'origine végétale, la culture, la récolte et la transformation sont des opérations qui nécessitent d'importantes superficies de terrain et ressources humaines et qui sont à la merci des conditions météorologiques, de la détection par satellite et des campagnes d'éradication forcée. Le cocaïer, par exemple, suppose d'installer des fermes en altitude, dans des endroits reculés et discrets où les risques de répression et d'éradication seront limités.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

La fabrication de drogues synthétiques, en revanche, ne nécessite que peu de main-d'œuvre ou de terrain. Elle peut avoir lieu dans de petites installations de fortune que les services de détection et de répression auront du mal à repérer, ou dans des structures de type industriel visant une production à grande échelle.

L'emplacement importe peu ; il est donc souvent situé à proximité des points de transit du trafic et des marchés de destination. Les mêmes équipements peuvent servir à produire différentes substances synthétiques, au moyen des mêmes produits chimiques diversement combinés pour obtenir différentes drogues de puissances variées.

L'ajout de fentanyl, de carfentanil ou de nitazènes a rendu les drogues plus puissantes, souvent au point d'être mortelles. Du fait de la puissance et du rapport puissance/poids des opioïdes synthétiques, le trafic porte sur des lots moins volumineux, plus difficiles à repérer. Si, au niveau mondial, la demande illicite de drogues d'origine végétale reste supérieure à l'offre de substances synthétiques, les saisies de ces dernières commencent à dépasser celles de certaines drogues d'origine végétale.

Tendances caractérisant l'utilisation de précurseurs et de préprécurseurs

Les restrictions visant les précurseurs placés sous contrôle ont incité les fabricants à créer de nouveaux composés en jouant sur les structures moléculaires ou à utiliser des additifs chimiques sur mesure, ou « masqués », échappant aux régimes de contrôle nationaux et internationaux.

S'efforçant de dissimuler les chaînes d'approvisionnement en précurseurs, les fabricants de drogues synthétiques se procurent de petits lots de différents précurseurs auprès de multiples sources au lieu d'opérer à échelle industrielle, afin de ne pas éveiller l'attention des autorités de réglementation ou des services de détection et de répression. Nombre des produits chimiques en question, comme la pseudoéphédrine, qu'on trouve dans de simples médicaments contre le rhume, sont à double usage, en ce sens qu'ils ont aussi un usage médical licite ; il est donc difficile de les réglementer sans que les marchés licites ne s'en ressentent.

Évolution des schémas caractérisant le mouvement, le commerce et la demande

Les trafiquants ont ajusté leurs tactiques en matière de fabrication, de mouvement et de commerce de manière à limiter leurs coûts de fonctionnement et à augmenter leurs marges bénéficiaires, mais aussi à réduire les risques de répression. Ces adaptations pourraient avoir été décidées en réaction à l'efficacité accrue de la détection, de la répression et de la réglementation.

Les lots de drogues synthétiques, légères, peuvent être petits, et donc faciles à dissimuler ; ils sont acheminés par différents moyens, comme des drones, des services de messagerie et la poste.

Les trafiquants choisissent également d'expédier ensemble des produits contrefaits ou des drogues fabriquées illicitement et des substances non soumises à contrôle, associant cannabis, cocaïne, kétamine et méthamphétamine. Ils peuvent ainsi passer par les itinéraires de trafic établis à destination des marchés des drogues classiques tout en diversifiant la gamme de produits proposés à la clientèle.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Conséquences sanitaires et sociales

Outre que le nombre de décès par surdose a atteint des sommets à certains endroits, les analyses de laboratoire et la recherche montrent que certaines de ces substances synthétiques causent des problèmes cardiovasculaires et peuvent conduire à une dépendance psychologique et physique ainsi qu'à des troubles liés à l'usage de substances.

Les opioïdes synthétiques sont les substances qui présentent le plus grand risque de surdose, mais d'autres drogues de synthèse entraînent elles aussi de graves risques pour les personnes qui en font usage. La MDMA, communément appelée « ecstasy », les amphétamines, la kétamine et les substances telles que le « K2 » et le « spice » ont toutes des conséquences sanitaires aiguës et à long terme. S'agissant de drogues telles que l'amphétamine et la méthamphétamine, particulièrement addictives, la tolérance augmente avec le temps ; la personne qui consomme doit donc sans cesse augmenter les doses, ce qui peut accroître les risques de surdose et de décès.

Les drogues synthétiques peuvent présenter d'autres risques de sécurité et menaces de santé publique du fait des procédés dangereux qui sont employés pour leur fabrication et leur trafic. Les fumées toxiques, les incendies et les explosions peuvent mettre en danger la sécurité des personnes impliquées dans la fabrication, du personnel de premiers secours et des services de détection et de répression, et d'autres personnes. Le déversement de déchets chimiques par les fabricants illicites peut aussi entraîner des dommages pour l'environnement et les populations locales.

Le transport de matières synthétiques par voies maritime, aérienne et terrestre engendre en outre des risques toxicologiques pour les passagères et passagers qui se trouvent à proximité, le personnel des services postaux, celui des services des douanes et des services de détection et de répression, voire pour les chiens policiers, du fait qu'une fuite ou une exposition à des particules en suspension dans l'air ne peuvent être exclues.

Enjeux juridiques

Étant donné que les trafiquants de drogues synthétiques passent rapidement de certains précurseurs et préprécurseurs à d'autres, les autorités chargées du contrôle et de la réglementation sont constamment à la traîne. Le processus de placement sous contrôle international, qui intervient à titre réactif et comporte de multiples étapes, se heurte à l'apparition rapide de substances susceptibles de servir à fabriquer des drogues synthétiques.

À l'avenir, les trafiquants parviendront sans doute à mettre l'intelligence artificielle au service de la découverte de nouvelles structures moléculaires pour les précurseurs et les préprécurseurs et à conserver ainsi leur avance sur les régimes de contrôle et de réglementation.

Menaces régionales qui se font jour

En Amérique du Nord, mais aussi dans d'autres régions, le carfentanil, le fentanyl et les nitazènes présentent en matière de santé publique des risques parmi les plus importants et immédiats qui soient. Aux États-Unis, 150 décès surviennent chaque jour en rapport avec des surdoses d'opioïdes synthétiques — de fentanyl dans plus des deux tiers des cas.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Au Moyen-Orient et en Afrique, la fabrication, le trafic et la consommation de stimulants de type amphétamine s'accroissent. Les ressources réservées aux programmes de traitement et de réadaptation étant déjà limitées, cela pourrait avoir des incidences graves et durables pour les personnes et créer des problèmes de taille pour les secteurs sanitaires, insuffisamment équipés, de la région.

Le trafic de stimulants de type amphétamine à destination des marchés d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest ne cesse de croître, et la demande de méthamphétamine commence à dépasser celle de cannabis, de cocaïne, d'héroïne et de méthqualone à certains endroits.

En Asie du Sud-Est, dans la zone transfrontière du Triangle d'Or, la production de méthamphétamine est en hausse, les groupes criminels organisés basés dans la région ayant augmenté la production et mis en place des installations de fabrication d'envergure industrielle.

L'Afghanistan, qui était le premier producteur illicite d'opium, puisqu'il fournissait plus de 90 % des quantités disponibles dans le monde, a brusquement réduit sa production. L'interdiction de la culture du pavot à opium décrétée par les autorités de facto et les mesures d'éradication prises en parallèle ont déjà amené les trafiquants à s'intéresser à d'autres drogues synthétiques.

La pénurie d'héroïne qui se profile en Europe permettra probablement au marché des drogues synthétiques de se développer sur le continent. Des nitazènes sont vendus comme « héroïne de synthèse », ce qui s'est traduit par des cas confirmés de surdose en Estonie et en Pologne, et des saisies en France et en Irlande. Les pays d'Europe demeurent dans l'ensemble démunis face à l'apparition de nitazènes sur les marchés.

En Afrique, la prolifération et l'usage non médical de médicaments synthétiques falsifiés ont connu une hausse spectaculaire. Comme en Amérique du Nord, la dépendance aux antidouleurs de prescription dispensés sur les marchés licites d'Afrique a entraîné un mésusage plus général de drogues synthétiques du fait que les gens se sont tournés vers des produits de remplacement moins onéreux.

Le mésusage de tramadol, recherché pour ses propriétés psychoactives, augmente en Afrique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest et constitue une préoccupation majeure en matière de santé publique et de sécurité.

En Asie de l'Est et du Sud-Est, la fabrication illicite et le trafic de kétamine connaissent une hausse constante. Utilisée en anesthésie et en médecine vétérinaire, la kétamine est détournée des marchés licites ou fabriquée illicitement à des fins non médicales, ce qui pourrait mettre en danger son accessibilité à des fins licites.

Mesures et initiatives prises face aux drogues synthétiques

S'appuyant sur les trois conventions qui constituent la base du régime international de contrôle des drogues, les organismes des Nations Unies et les États Membres ont coopéré à la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce et de prévention ainsi que de mesures sanitaires scientifiquement fondées et se sont donné plus de moyens de désorganiser le trafic de drogues et de précurseurs.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'OICS a conçu une série d'initiatives qui sont autant de ripostes à l'augmentation de la fabrication et du trafic de précurseurs et de préprécurseurs servant à fabriquer illicitement des drogues synthétiques.

Divers outils et plateformes de communication en ligne de l'OICS permettent aux pays exportateurs et importateurs de juger de la légitimité d'envois suspects contenant des précurseurs soumis à contrôle, des préprécurseurs sur mesure et des équipements de fabrication. Ils facilitent aussi aux États Membres l'échange de renseignements opérationnels concernant le trafic d'opioïdes de synthèse à usage non médical et de précurseurs chimiques et les entreprises illégales qui y sont associées.

Dans beaucoup de pays à revenu faible ou intermédiaire, les moyens en place en matière de laboratoires d'analyse des drogues sont inadéquats, et le personnel et les ressources disponibles sont insuffisants pour réaliser des inspections de routine susceptibles de conduire à des saisies et au démantèlement des réseaux de trafic. Dans bien des pays, les services de réduction de la demande et de traitement sont limités et les campagnes destinées à diffuser aux populations à risque des informations relatives à la consommation de drogues synthétiques quasi inexistantes.

Mesures qu'il est recommandé de prendre pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects

Si les États et les institutions ont créé un véritable patchwork de mécanismes, il reste nécessaire de mettre sur pied une stratégie globale et coordonnée qui permette d'affronter la menace croissante que présentent les drogues synthétiques.

Dans son rapport, l'OICS formule à l'intention des gouvernements et des autorités compétentes une série de recommandations concernant la coordination nationale, l'alerte précoce et le suivi continu, l'action de détection et de répression, les partenariats public-privé, la sensibilisation des esprits, la prévention, le traitement et les services de rétablissement.

Il pourrait en découler des analyses de laboratoire plus approfondies et systématiques, qui permettent de mieux protéger les populations, un échange d'informations amélioré et un tableau plus complet des réseaux impliqués dans le trafic de drogues synthétiques, de leurs méthodes et de la nature de leurs activités.

Le resserrement des partenariats public-privé pourrait inciter les sites et les plateformes de commerce en ligne à jouer un rôle plus actif dans le repérage des activités criminelles et l'échange de renseignements opérationnels avec les autorités compétentes. Les campagnes de sensibilisation du public conduites par les gouvernements pourraient contribuer à faire baisser la demande de drogues synthétiques, leur mésusage et le risque de surdose qui y est associé.

Du fait que l'industrie illicite des drogues synthétiques continue d'évoluer rapidement, de nouveaux problèmes font leur apparition, auxquels il est urgent de s'attaquer, à défaut de quoi le monde criminel n'aura de cesse d'exploiter les lacunes de la réglementation et de créer de nouvelles substances qui occasionnent d'importants dommages pour la population. En travaillant ensemble, les États Membres peuvent prendre des mesures efficaces pour remédier à la situation extrêmement complexe que représentent la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

LES DONNÉES DONT DISPOSE L'OICS CONFIRMENT UNE FOIS DE PLUS LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS CONTENANT DES SUBSTANCES SOUMISES À CONTRÔLE

L'analyse des données communiquées à l'OICS par les gouvernements en application des traités montre que des inégalités demeurent en matière d'accès à des analgésiques opioïdes bon marché, tels que la morphine, et de disponibilité de ce type de substances.

Les niveaux de consommation d'opioïdes destinés au soulagement de la douleur restent beaucoup plus élevés en Europe occidentale et centrale, en Amérique du Nord et en Océanie que dans toutes les autres régions, où les niveaux de consommation sont souvent insuffisants pour répondre aux besoins médicaux des populations. En 2023, la situation était particulièrement préoccupante en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique centrale et aux Caraïbes, en Asie du Sud et en Afrique.

Les déséquilibres régionaux ne sont pas dus à une pénurie de matières premières opiacées : à l'échelle mondiale, l'offre excède la demande signalée à l'OICS par les gouvernements. Il se peut toutefois que, dans plusieurs pays, les évaluations ne reflètent pas fidèlement les besoins médicaux effectifs.

L'OICS prie instamment les pays qui fabriquent des opioïdes d'augmenter leur production de préparations à base de morphine destinées à la prise en charge de la douleur et aux soins palliatifs, et de rendre ces préparations plus largement disponibles et plus accessibles économiquement, en particulier pour les pays à revenu faible et intermédiaire.

On estime que seulement 10 % des personnes souffrant de troubles liés à l'usage d'opioïdes ont accès à un traitement par agonistes opioïdes. Dans certains pays où la prévalence de l'usage de drogues par injection et des troubles liés à l'usage d'opioïdes est élevée, la consommation de méthadone et de buprénorphine est limitée, voire inexistante, tout comme la disponibilité de services de traitement par agonistes opioïdes. Face à l'augmentation de l'usage non médical d'opioïdes et à l'aggravation de ses conséquences sanitaires et sociales néfastes, l'OICS encourage les pays à mettre en place des programmes et des services consistant par exemple à utiliser des substances placées sous contrôle telles que la méthadone et la buprénorphine pour le traitement par agonistes opioïdes.

Les médicaments soumis à contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 jouent un rôle central dans la prise en charge de diverses pathologies, dont le TDAH, l'anxiété, la narcolepsie et les troubles neurologiques tels que l'épilepsie et les troubles du sommeil. Les pharmacies et les consultations médicales en ligne ont facilité l'accès aux médicaments, mais elles ont également favorisé des pratiques de prescription irrationnelles. Dans le même temps, on constate un manque d'accès aux médicaments essentiels, une stigmatisation entourant la santé mentale en général et une mauvaise répartition des ressources en matière de soins de santé.





ORGANE INTERNATIONAL
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

Rapport 2024

EMBARGO

Respectez la date de publication :
Ne pas publier ou radiodiffuser avant
le mardi 4 mars 2025, à 11 heures (HEC)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Dans son Rapport pour 2024, l'OICS souligne comme il est difficile d'assurer l'accès aux substances à usage médical placées sous contrôle international lors de situations d'urgence humanitaire causées par des conflits armés. Les traités relatifs au contrôle des drogues autorisent le recours à des procédures accélérées pour le mouvement de substances soumises à contrôle destinées à l'usage médical en cas d'urgence. L'OICS prie les États qui exercent un contrôle de fait sur des territoires étrangers dans le cadre d'un conflit armé de faire immédiatement le nécessaire pour garantir un accès sans entrave aux médicaments, y compris à ceux qui contiennent des substances placées sous contrôle international. Il les prie en outre de continuer à permettre un accès aux substances placées sous contrôle qui sont utilisées dans les traitements par agonistes opioïdes si de tels traitements étaient administrés avant l'occupation.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

RAPPORT SUR LES PRÉCURSEURS

Le placement sous contrôle international de deux nouveaux précurseurs du fentanyl et de deux groupes de précurseurs de stimulants de type amphétamine prend effet

Le 3 décembre 2024, deux précurseurs du fentanyl et deux séries de substances étroitement apparentées constituant des précurseurs sur mesure de stimulants de type amphétamine (16 substances au total) ont été inscrits au Tableau I de la Convention de 1988. Les 16 précurseurs de stimulants de type amphétamine en question sont tous des précurseurs sur mesure qui n'ont pas d'usage légitime connu et qui ne font l'objet d'aucun commerce régulier. Les décisions prises par la Commission des stupéfiants sur recommandation de l'OICS étaient les premières de leur genre en ce qu'elles portaient sur plusieurs substances chimiques étroitement apparentées qui étaient toutes aussi susceptibles de servir à la fabrication illicite.

Principales tendances en matière de commerce licite et de trafic de précurseurs

- Le volume des saisies mondiales d'éphédrines (c'est-à-dire d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous toutes leurs formes), qui dépasse les 15 tonnes, est supérieur au total cumulé des saisies des deux années précédentes. L'éphédrine et la pseudoéphédrine, qui ont toutes deux des applications médicales légitimes, peuvent être détournées aux fins de la fabrication illicite de méthamphétamine.
- Des méthodes de fabrication illicite de méthamphétamine observées pour la première fois au Mexique sont désormais observées en Afrique australe et en Asie du Sud.
- Du « captagon » à base d'amphétamine a été saisi en grandes quantités en Asie occidentale, mais il n'a pas été signalé dans la région de saisie de précurseurs servant à en fabriquer.
- Le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique sont les seuls pays à avoir déclaré des saisies importantes de précurseurs du fentanyl. En octobre 2024, les Pays-Bas ont signalé la première saisie d'un précurseur du fentanyl qui ait été réalisée en Europe.
- Le trafic d'anhydride acétique (précurseur de l'héroïne) à destination de l'Afghanistan se poursuit, bien qu'à une moindre échelle qu'auparavant.
- L'essentiel du permanganate de potassium (précurseur de la cocaïne) saisi provient des pays dans lesquels les saisies ont été effectuées.
- De plus en plus de rapports font état de saisies de précurseurs et d'une fabrication illicite de cathinones de synthèse.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

La surveillance des équipements et des excipients servant à la fabrication illicite de drogues est de plus en plus cruciale

L'OICS n'a cessé de promouvoir l'application d'une approche stratégique face à l'utilisation d'excipients et d'équipements tels que des machines à comprimés pour la fabrication illicite de drogues. Une enquête a été réalisée auprès des gouvernements du monde entier afin de mieux comprendre l'action menée au niveau national et la coopération mise en place à l'échelle internationale en matière de contrôle des équipements. Elle a conduit à l'organisation, par l'OICS, de la quatrième réunion d'experts sur les équipements utilisés dans la fabrication illicite de drogues et sur l'article 13 de la Convention de 1988.

Au cours de la période couverte par le rapport, les autorités compétentes de différents pays ont échangé par l'intermédiaire du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) 130 notifications relatives à la saisie d'équipements neufs ou d'occasion, faits sur mesure ou modifiés. Dans la majorité des cas (115), les équipements concernés étaient des machines à comprimés ; suivaient les poinçons et matrices, les cuves de réaction, les appareils de distillation, les mixeurs industriels et la verrerie. La plupart des incidents (109) ont été signalés par les États-Unis, toutes les saisies ayant été effectuées aux frontières.

Prévenir les détournements de produits chimiques grâce au principe « connaissez vos entreprises »

L'OICS a encore rappelé l'importance cruciale de la coopération avec le secteur privé, stratégie efficace pour prévenir le détournement et le trafic de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues. Au cours de la période visée par le rapport, il a réalisé plusieurs « états des lieux » au niveau national, en coopération avec des pays pilotes. Il s'agit d'exercices de cartographie qui consistent en une analyse nationale, réalisée sous la conduite de l'OICS, des différentes catégories d'entreprises qui risquent d'être prises pour cibles par les trafiquants de drogues désireux de détourner à la fois des précurseurs soumis à contrôle et des produits chimiques non contrôlés. Ils visent également à identifier les partenaires clés du secteur privé, tels que les associations professionnelles, et représentent un premier pas vers la mise en place de partenariats public-privé ou le renforcement des partenariats existants pour empêcher le détournement de produits chimiques et d'équipements aux fins de la fabrication illicite de drogues.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

Afrique

L'Afrique reste gravement touchée par le trafic de drogues. Les importantes saisies de cocaïne et d'autres drogues réalisées au Sahel témoignent d'un trafic à grande échelle dans la région.

Les éléments disponibles indiquent une hausse de l'usage de cocaïne et des dommages qui en découlent dans les pays africains, phénomène qui s'explique probablement par le fait que le trafic de cocaïne à destination de l'Europe transite par l'Afrique. Les données restent toutefois rares.

L'usage de kush inquiète toujours en Afrique de l'Ouest. Le kush est un mélange susceptible de contenir différentes substances psychoactives.

Plusieurs pays d'Afrique ont mis en place des mesures visant à privilégier les programmes de prévention et de traitement aux dépens des mesures punitives. Néanmoins, le nombre de personnes traitées pour des troubles liés à l'usage de drogues en Afrique reste très faible.

La situation du continent est particulièrement préoccupante pour ce qui est de la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes aux fins médicales et scientifiques.

Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

Le développement de la région est entravé par le trafic de drogues et par le recul de la sécurité publique qui en résulte.

Dans la plupart des pays de la région, on ne dispose toujours pas d'études récentes sur l'usage de drogues, ce qui empêche de se faire une idée de l'étendue du mésusage et d'élaborer des mesures fondées sur des données factuelles pour y faire face.

Un très fort pourcentage de personnes de moins de 25 ans sont traitées pour usage de drogues dans la région, laquelle n'est dépassée de ce point de vue que par l'Amérique du Sud.

Amérique du Nord

La crise des opioïdes reste très problématique dans les pays d'Amérique du Nord, bien que le nombre de décès par surdose liés aux opioïdes synthétiques ait reculé pour la première fois depuis plusieurs années.

Dans la province de la Colombie-Britannique (Canada) et dans l'État de l'Oregon (États-Unis d'Amérique), certaines mesures de dépénalisation des drogues ont été abandonnées en raison des inquiétudes suscitées par l'usage dans les espaces publics et l'augmentation du nombre de décès par surdose.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Amérique du Sud

Au Brésil, les saisies de drogues réalisées dans les États du bassin de l'Amazonie ont augmenté entre 2022 et 2023, en même temps que le taux de déforestation reculait. Cette évolution serait due à la présence renforcée d'acteurs gouvernementaux.

Le Pérou a enregistré la première baisse des cultures illicites de cocaïer en huit ans. Selon le rapport de surveillance de la culture de la coca pour 2023, publié par l'ONUDC, cette culture a reculé de 2,3 % (pour s'établir à 92 784 ha) par rapport au niveau record de 2022.

En Colombie, la culture illicite du cocaïer a atteint en 2023 un nouveau record historique, à 253 000 ha, superficie en augmentation de 10 % par rapport à 2022. **La production potentielle de cocaïne a crû de 53 % entre 2022 et 2023 dans le pays,** pour atteindre 2 664 tonnes.

Les activités illicites liées à la drogue et les crimes contre l'environnement connexes continuent d'engendrer de la violence et de menacer les populations vulnérables et la biodiversité, partout en Amérique du Sud et plus particulièrement en Amazonie.

La violence urbaine liée à la drogue continue de sévir en Amérique du Sud. Une forte augmentation des taux d'homicide a été signalée en Équateur, en lien avec le niveau record de culture de la coca en Colombie, ainsi qu'avec l'utilisation du territoire équatorien comme zone de transit du trafic de drogues à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

En Asie de l'Est et du Sud-Est, le marché illicite des drogues synthétiques continue de croître. Les principales raisons en sont la hausse de la criminalité organisée, les lacunes en matière de détection et de répression, les problèmes de gouvernance, l'instabilité politique qui prévaut au Myanmar et l'ampleur croissante de la fabrication illicite.

En Asie du Sud-Est, la production d'opium a augmenté pendant la récolte de la saison 2022-2023, le Myanmar étant le premier producteur régional et mondial. Les saisies de méthamphétamine et de kétamine ont atteint des niveaux sans précédents.

Dans certains pays de la région, on enregistre des niveaux élevés d'usage de drogues. Le cannabis est la drogue la plus consommée, devant la méthamphétamine et d'autres substances de type amphétamine.

Certains pays de la région indiquent **porter une attention accrue aux stratégies de traitement et de réadaptation qui associent traitement dispensé par des institutions spécialisées et intégration sociale.**





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Asie du Sud

La moitié environ des quelque 60 millions de personnes qui auraient fait un usage non médical d'opioïdes dans le monde en 2022 vit en Asie du Sud et du Sud-Ouest. L'usage d'opiacés, en particulier d'opium et d'héroïne, est principalement signalé par les pays d'Asie du Sud.

Les saisies de méthamphétamine en provenance des pays de la région Asie-Pacifique, notamment du Bangladesh et de l'Inde, ont considérablement augmenté au cours de la décennie 2013-2022, puisqu'elles sont passées de 7,2 tonnes à 20,4 tonnes.

Les incidents survenus en rapport avec le trafic de drogues en Asie du Sud ont été plus nombreux au cours du premier trimestre 2024 qu'au cours du dernier trimestre 2023. D'importantes saisies de stimulants de type amphétamine ont été signalées.

L'Asie du Sud reste la région enregistrant le plus faible niveau de consommation licite d'analgésiques opioïdes au monde. L'OICS insiste sur le fait que la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes est insuffisante dans certains pays de la région.

Asie occidentale

La culture illicite du pavot a augmenté en Afghanistan en 2024, tout en restant bien en-deçà des niveaux constatés avant l'« interdiction de la drogue » décrétée par les autorités de facto du pays en 2022. À 12 800 ha, la superficie cultivée représente 19 % de plus que l'année précédente. Le long des principaux itinéraires de trafic, les saisies d'opiacés en provenance d'Afghanistan ont diminué.

L'Asie centrale fait face à une menace grandissante de mésusage de drogues synthétiques, notamment de cathinones synthétiques, de diverses préparations pharmaceutiques et de nouvelles substances psychoactives, une tendance qui témoigne d'un passage des opiacés vers ces substances.

Il semble que la fabrication de méthamphétamine ait continué d'augmenter en Afghanistan. C'est ce qui ressort des quantités accrues de cette substance saisies dans les pays voisins d'Asie centrale, en Asie du Sud-Ouest et en Türkiye.

L'instabilité qui règne en République arabe syrienne depuis 2011 a encore alimenté une hausse de la disponibilité et de la fabrication à échelle industrielle de « captagon », substance qui a été intégrée au trafic de plus en plus massif de méthamphétamine sous forme de cristaux.

Europe

Le volume et la diversité des substances disponibles sur les marchés illicites des drogues en Europe font peser un risque considérable sur la santé publique. Ils posent également de nouvelles difficultés en matière de détection et de répression, de réglementation, d'administration des traitements et de prestation des services visant à limiter les conséquences sanitaires et sociales néfastes de l'usage de drogues.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Les États membres de l'Union européenne ont déclaré pour la sixième année consécutive la saisie d'une quantité record de cocaïne. Les marchés de la cocaïne restent très dynamiques, car les groupes criminels organisés continuent d'utiliser des méthodes de trafic variées pour échapper à la détection. La disponibilité accrue de la cocaïne a contribué à une aggravation des risques sanitaires et des préjudices sociaux, ainsi qu'à une multiplication des activités criminelles connexes dans toute la région.

Une hausse de l'usage non médical de kétamine a été constatée dans plusieurs parties de l'Europe. Des éléments concrets indiquent que de la kétamine est régulièrement disponible sur plusieurs marchés nationaux illicites d'Europe. Il est nécessaire de renforcer la surveillance de cette substance, de même que la collaboration internationale pour lutter contre sa distribution illicite.

Plusieurs pays européens continuent de prendre des mesures ouvrant la voie à l'établissement de programmes d'accès au cannabis à des fins non médicales. Cela est incompatible avec les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée.

Ses mandats étendus procureront à l'Agence de l'Union européenne sur les drogues des moyens accrus pour aider les États membres de l'Union à faire face aux problèmes liés aux drogues. Cette institution s'appelait précédemment l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

Océanie

D'importants envois de cocaïne et de méthamphétamine continuent de transiter par les États insulaires du Pacifique à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, où la demande est croissante et les prix en hausse. En 2024, des saisies de plusieurs tonnes ont été effectuées dans des États insulaires du Pacifique, les groupes criminels organisés transnationaux tirant de plus en plus souvent parti de certaines failles pour y installer leurs activités de fabrication illicite et de stockage de drogues.

L'usage de drogues dans les États insulaires du Pacifique serait en augmentation et poserait problème compte tenu des capacités très limitées en matière de prévention et de traitement. À ce phénomène s'ajoute un manque de données sur l'ampleur de la situation.

La disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales est insuffisante dans certains États insulaires du Pacifique.

Les pays qui ne sont pas parties aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues restent concentrés en Océanie. L'adhésion aux conventions et leur application viendraient renforcer les mesures prises pour lutter contre le problème de la drogue dans la région et aideraient à améliorer la disponibilité à des fins médicales, scientifiques et industrielles des substances placées sous contrôle international ; elles faciliteraient en outre l'entraide judiciaire dans la lutte contre le trafic de drogues.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

INITIATIVES PRISES PAR L'OICS À L'APPUI DES ÉTATS MEMBRES

« INCB Learning »

Initiative de l'OICS, le programme « INCB Learning » vise à renforcer la capacité des gouvernements à évaluer et à prévoir leurs besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques, conformément aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, et à assurer ainsi la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur usage impropre. Il se compose de cinq modules d'apprentissage en ligne (en anglais, en espagnol, en français et en russe, ainsi qu'en portugais), auxquels s'ajoutent des formations et des séminaires virtuels et en personne.

En décembre 2023, l'OICS a tenu en présentiel à Caracas, dans le cadre du programme « INCB Learning », un séminaire de formation sous-régional auquel ont assisté 40 membres du personnel des autorités de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, de Cuba, du Nicaragua, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du).

Au 1^{er} novembre 2024, 1 502 fonctionnaires de 154 pays et territoires s'étaient inscrits aux modules d'apprentissage en ligne du programme. L'OICS encourage les gouvernements à continuer d'inscrire le personnel de leurs autorités nationales compétentes aux modules.

Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS)

Les réseaux de points focaux du Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) de l'OICS permettent l'échange rapide d'informations et d'alertes et l'acquisition de renseignements propres à faciliter la conduite d'opérations à l'appui des enquêtes et du démantèlement des groupes criminels organisés se livrant au trafic de substances dangereuses non placées sous contrôle, telles que les nouvelles substances psychoactives et les opioïdes synthétiques à usage non médical.

Le nombre d'incidents signalés en temps réel grâce à la plateforme IONICS de l'OICS n'a cessé de progresser au fil des ans, pour dépasser les 100 000 en 2024.

En s'appuyant sur les réseaux de points focaux du Projet « Ion » et du projet mondial « Partenariats opérationnels contre la distribution et la vente illicites d'opioïdes » (Projet « OPIOIDS »), constitués de membres des services de détection et de répression et des services de réglementation, l'OICS a coordonné l'opération « Zodiac ». Cette opération visait les benzodiazépines à usage non médical, notamment celles qui étaient détournées de l'industrie pharmaceutique légitime et celles qui étaient de qualité inférieure, falsifiées ou fabriquées de manière illicite, ainsi que les nouvelles benzodiazépines qui n'avaient pas d'usage légitime connu. Elle a permis de procéder sur une période de quatre semaines à 465 saisies, portant sur 286 000 comprimés ainsi que 30 kg et 300 ml de benzodiazépines.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

La première opération spéciale sous-régionale, appelée opération « African Star », visant les envois de produits pharmaceutiques falsifiés, de qualité inférieure et d'autres produits pharmaceutiques fabriqués illicitement, a été menée à bien de manière coordonnée du 9 au 15 juin en Afrique de l'Est. Des envois contenant 92 produits pharmaceutiques non autorisés, falsifiés, de qualité inférieure ou fabriqués illicitement, soit plus de 115 000 unités et 1,15 kg au total, ont été saisis au cours de cette opération de quatre jours dirigée par les autorités kényanes et ougandaises avec l'appui du Programme GRIDS.

Tout au long de l'année dernière, 42 stages de formation ont été organisés ; ils ont été suivis par plus de 900 membres du personnel des services de détection et de répression, des organismes de réglementation et de l'inspection postale de 80 gouvernements et sept organisations internationales.

Au cours de l'année, sept alertes mondiales et avis spéciaux ont été diffusés aux points focaux du Projet « Ion » et du Projet « OPIOIDS », afin que des mesures volontaires soient prises par les partenaires des services de détection et de répression et des organismes de réglementation, ainsi que par les partenaires privés. L'une de ces alertes spéciales était liée au trafic mondial de kétamine, quatre avis spéciaux concernaient la prévalence croissante d'opioïdes synthétiques commercialisés sous le nom de kush en Afrique de l'Ouest, le renforcement de la réglementation sur les médicaments vétérinaires en Chine, les nouvelles mesures de contrôle appliquées à 46 nouvelles substances psychoactives et opioïdes synthétiques en Chine et des informations faisant état de la détection de deux nouveaux médicaments vétérinaires en Amérique du Nord.

Programme de contrôle des précurseurs de l'OICS

Surveillance du commerce licite

Le Système PEN Online de l'OICS reste un mécanisme efficace pour surveiller le commerce des précurseurs placés sous contrôle international en vertu de la Convention de 1988, et il est désormais utilisé régulièrement par 145 pays. En outre, le Système PEN Online Light, qui est similaire et qui constitue une autre initiative de l'OICS visant à éviter que des produits chimiques non inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 ne parviennent à des laboratoires illicites, est actuellement utilisé par 42 gouvernements de pays ou territoires exportateurs et importateurs.

Opérations de détection et de répression et échange de renseignements

Le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) de l'OICS est une plateforme qui permet aux services de détection et de répression et aux autres autorités compétentes de différents pays d'échanger des informations sur les saisies de précurseurs et d'équipements. Au moment de la rédaction du Rapport sur les précurseurs pour 2024, le Système PICS comptait plus de 700 utilisatrices et utilisateurs actifs dans 130 pays et territoires ; 325 organismes de toutes les régions étaient ainsi représentés. Depuis sa mise en place, il a servi au signalement de plus de 4 800 incidents concernant des précurseurs et des équipements.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

Autres outils et ressources

Pour aider les gouvernements à lutter contre le détournement de produits chimiques non placés sous contrôle qui sont fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et contre la prolifération des précurseurs sur mesure, l'OICS a établi et diffusé, à l'intention de toutes les autorités nationales compétentes, une liste des substances qui sont couvertes par les définitions élargies de la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux. Il a aussi ajouté à cette liste deux nouvelles sections, concernant respectivement : a) les précurseurs dont on constate qu'ils sont fréquemment utilisés pour fabriquer des substances récemment inscrites aux Tableaux de la Convention de 1961 et de la Convention de 1971, ou pour fabriquer des nouvelles substances psychoactives ; et b) les produits de coupe, adultérants et excipients dont l'utilisation est fréquemment observée. Par ailleurs, l'OICS a diffusé les informations les plus récentes dont il disposait sur les mesures de contrôle appliquées par les gouvernements aux produits chimiques qui ne figurent pas au Tableau I ou II de la Convention de 1988 mais qui peuvent servir à la fabrication illicite de stupéfiants, de substances psychotropes, de précurseurs placés sous contrôle ou de nouvelles substances psychoactives.



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de suivre l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS s'attache à identifier et à anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.